



Délégués du personnel : Décembre 2012

Devant le vide...

il faudra agir

A chaque réunion mensuelle des délégués du personnel, il en ressort un sentiment d'inutilité, de perte de temps !

Les élus du personnel ont beau faire remonter les réclamations des personnels à la direction afin de les régler positivement, celle-ci admet sans états d'âmes, qu'elle ne serait plus en mesure de les résoudre.

« C'est la réglementation qui ne le permet plus », « c'est les logiciels de gestion qui ne sont pas paramétrés comme il le faudrait », « c'est des réponses que nos responsables cherchent encore »...

Comment, dans une telle (des)organisation, peut-on se faire entendre ?

L'attitude désinvolte des dirigeants de DCNS, leur liberté « excessive » de se moquer de ceux qui font tourner « la boîte » ne peut durer éternellement.

A vous de juger.

Voici les points que les élus CGT avaient mis à l'ordre du jour :

❖ Procédure d'alimentation des CET

Une nouvelle fois, les salariés sont confrontés aux évolutions technologiques mais d'abord, et surtout, aux suppressions des services « dépenses ». Il leur faudrait détenir des compétences informatiques pour ne pas se faire voler leurs congés !

La nouvelle mouture de « TIEMPO » ne fait pas apparaître les jours de congés épargnés en décembre. Il paraît que cela sera fait lors du passage en 2013. Vérifiez-bien !

❖ Fractionnement des temps partiels annualisés

Les refus opposés aux calendriers faits par les salarié(e)s sur les fractionnements des temps partiels annualisés pour 2013 dénotent une remise en cause des « accords signés » à DCNS.

Notre direction se cache derrière un recadrage du groupe DCNS pour en finir avec une avancée sociale. Si les arguments ne sont pas révélés, c'est qu'ils ne sont pas avouables, et donc ne rentrent pas dans le cadre d'une prise en compte de la vie familiale.

La mesure « plancher » du code du travail (une ou plusieurs périodes d'au moins une semaine) est retenue par DCNS.

Entre 2008 et 2012, il était possible de fractionner sans que cela ne perturbe puisque aucun fait dans ce sens n'a été affirmé. Alors pourquoi DCNS traite-elle ses personnels de la sorte ?

❖ Anomalies dans les procédures de déclarations de missions

➤ Calcul des temps de missions :

Un parcours du combattant. Là encore, les salariés sont aux prises avec un logiciel qu'il faut « détourner » pour ne pas se trouver lésés dans ses droits. La stratégie à adopter, est de ne pas

indiquer le temps réellement réalisé, car il vous en manquera une partie (soit en mission, soit en trajet). Face à cet imbroglio, on nous annonce que l'on va revoir les modes opératoires.

➤ Avances financières :

Une fois de plus, nous sommes dans une organisation qui ne permet pas de traiter correctement les situations. S'il est facile, pour des raisons de service, de prévenir un salarié la veille pour le lendemain, il est par contre impossible de préparer une avance financière de frais de mission dans ce même laps de temps ! Ceci se traduit par une contrainte supplémentaire pour celui qui doit se déplacer.

Il nous est avoué qu'il y a aussi des « difficultés » dans le circuit des signatures. Y aurait-il quelque chose qui fonctionne normalement ? C'est bien la question que l'on peut se poser.

Alors, si on fait le bilan de tout ce temps passé à se dépatouiller pour tenter de résoudre toutes ces opérations et ainsi ne pas perdre ses droits, peut-on garder une crédibilité aux organisations mises en place ?

Pour la CGT, des services de proximité dotés de moyens plus réactifs seraient une solution plus efficace.

❖ **Embauches handicapés**

Du côté de la direction, il y aurait un progrès ! Nous en serions en 2012 à 1 embauche en CDI et 4 en CDD. Sur les 4 CDI prévus, on est loin de l'objectif (25%), par contre, pour les CDD, il y en a 4 au lieu de 3 prévus.

A l'image de ce que préconise le patronat au niveau national sur l'évolution des contrats de travail, DCNS en a fait son cheval de bataille : « *La précarité, c'est ma priorité* »

❖ **Archives « arpètes »**

Depuis la fermeture des « arpètes » (ancienne école d'apprentissage), les archives sont stockées dans l'ancien gymnase. Certains personnels ont besoin de récupérer leur dossier scolaire. Nous avons demandé à la direction de mettre en place une information aux personnels avec une marche à suivre. Celle-ci annonce qu'elle va, dans un premier temps, se rapprocher du service archive (de ce qu'il en reste) pour traiter les demandes.

L'année 2012 n'aura pas répondu aux attentes de changement exprimé par les salariés.

A DCNS, chacun l'aura constaté, on étouffe de plus en plus dans une organisation où n'augmentent que les contraintes.

Les moyens humains et matériels, eux, ne cessent de diminuer comme neige au soleil.

Les attaques sur nos acquis sociaux demeurent la priorité de nos dirigeants et gouvernants. Rien ne leur échappe, et dans ce domaine, ils savent se doter de moyens pour arriver à leurs fins.

Pour la CGT, cette politique, peu respectueuse envers les personnels ainsi que du travail qu'ils réalisent, ne doit plus durer.

Au travers des réunions mensuelles, notre direction révèle son vrai visage, celui de faire la peau à tous nos acquis. Personne n'y échappera. Alors l'engagement de chacun est posé pour créer d'autres perspectives d'avenir.

A Cherbourg, le 7 janvier 2013

Vos élus DP CGT :

DIGUET Patrick : 55397 / DEBREUILLY Denis : 55801 / GOUESLAIN Eugène / HUREL Karine : 55791

JEANNE Antony : 56073 / LEROUVILLOIS Christian : 22055 / MOREL Philippe : 55225 / PICOT Marcel : 56086

SURBLED Sylvie : 55224 / TROUDE Robert : 55916 / TRUFFAUT Fanny : 56137 / TURMEL Pascal : 23925